

Mairie de SIROS - Fiche VIE PRATIQUE 2017

Tél. 05 59 68 66 05 - Fax 05 59 68 72 80 - www.siros.fr - mairie.siros@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h30-12h30 / 13h30-16h30 - Mercredi : 9h30-12h30

En cas d'urgence, veuillez contacter le Maire au 06.14.25.39.13

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

A demander uniquement à la Mairie du lieu de naissance en indiquant son nom et prénom, date de naissance.
Préciser également : Fils (fille) de..... et de..... Il est gratuit mais joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.
Pour les personnes nées à l'étranger, faire sa demande auprès du Ministère des affaires étrangères à Nantes.

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

Nouvelle disposition : extension de la durée de validité des CNI de 10 à 15 ans, établies pour les personnes majeures si la carte a été établie à partir du 2 janvier 2004. Attention, certains pays d'Europe n'acceptent pas la prolongation, prévoir un passeport si vous comptez voyager.

La durée de validité des cartes établie pour des personnes mineures reste de 10 ans.

S'adresser à la Mairie du lieu de domicile.

Documents à fournir :

- 2 photos (35x45), ne rien inscrire au dos
- pour une première demande ou si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans ou si la carte est perdue ou volée, fournir une copie intégrale de l'acte de naissance.
- 1 justificatif de domicile (électricité, eau...) de moins de 3 mois.
- Pour un renouvellement, joindre l'ancienne carte d'identité sinon fournir 1 timbre fiscal de 25 €.

Pour les majeurs domiciliés chez les parents, fournir une attestation du logeur avec copie de sa carte d'identité.

En cas de perte et de vol, s'adresser à la Mairie pour établir une déclaration.

Attention : le délai d'établissement est de 1 mois minimum et peut varier en fonction des périodes de l'année.

DEMANDE DE PASSEPORT

Depuis juin 2009, il convient de s'adresser à la Mairie d'une des 24 communes des Pyrénées Atlantiques équipées du matériel nécessaire à l'établissement de la demande des nouveaux passeports biométriques. Les plus proches pour Siros étant Pau, Mourenx, Monein... Liste complète en Mairie.

L'imprimé de demande est le même que pour une carte d'identité et peut vous être remis à la Mairie du domicile ainsi que la liste des pièces à fournir.

SERVICE NATIONAL

Le recensement est obligatoire pour tous les Français, filles et garçons, à l'âge de 16 ans, dans le trimestre de l'anniversaire. **LES PARENTS VEILLERONT À FAIRE EFFECTUER CETTE INSCRIPTION.** L'inscription se fait à la Mairie du domicile. Il faut se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents.

Une attestation de recensement sera délivrée. Elle est réclamée lors des inscriptions aux examens et concours (brevet, bac, permis de conduire...). Le recensement permet d'effectuer la journée d'Appel de Préparation à la Défense.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Elle est automatique et reçue en Mairie pour les jeunes ayant 18 ans avant le 28 février de l'année suivante. Les fichiers qui permettent cette inscription peuvent toutefois être incomplets. Il est préférable de se renseigner auprès de la Mairie pour vérifier son inscription.

Pour les nouveaux résidents dans la commune, l'inscription est à faire en Mairie au plus tard le 31 décembre pour les élections de l'année suivante, en présentant CNI + justificatif de domicile.

SORTIE DE TERRITOIRE

L'autorisation de sortie du territoire est rétablie depuis le 15 janvier 2017. Elle concerne tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de ses parents. L'enfant voyageant sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter : CNI ou passeport, formulaire signé de l'un de ses parents, copie du titre d'identité du parent signataire.

EXAMEN DE PERMIS DE CHASSER

Formulaire à retirer en Mairie.

DOCUMENTS D'URBANISME

Formulaire à retirer en Mairie pour toute modification (fenêtre, toiture...) ou nouvelle construction.

Dépôt des dossiers de demandes en Mairie.

Rappel : la taxe d'aménagement est exigible dans la Commune.

La taxe de raccordement aux égouts est exigible par le SIVU.

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées Atlantiques

Service gratuit de conseil aux particuliers (construction, rénovation, réhabilitation...)

Voir calendrier semestriel des permanences.

4 place Reine Marguerite - 64000 PAU

05 59 84 53 66 - contact@caue64.fr

LOCATION SALLES COMMUNALES

S'adresser à la Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.

Montant de la location :

- Maison Pour Tous :

Pour les Sirosiens :

du vendredi 10h30 au samedi 10h30 > 100€

du samedi 11h au lundi 9h > 150€

Pour les personnes extérieures :

du vendredi 10h30 au samedi 10h30 > 200€

du samedi 11h au lundi 9h > 300€

Location du vendredi au lundi, additionner les tarifs

- Maison du Bayle > 60€ par jour

Pour chacune des salles, il sera demandé :

- Une caution de 300 €

- Une caution de nettoyage de 60 €

- Copie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile.

Les chèques de caution ne sont pas encaissés, sauf problèmes

LE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE SIROS/AUSSEVIELLE

Ecole de Siros :

N° de téléphone de l'école : 05 59 68 67 77

Ecole d'Aussevielle :

N° de téléphone de l'école : 05 59 68 65 03

Activités péri-scolaires : inscription sur le Site Web de la Mairie à l'aide du lien mis à votre disposition

Garderie : tarif 1,25 pour 1 enfant / 1,90€ pour 2 enfants

Cantine : tarif 3,50€ > inscription sur le Site Web de la Mairie

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE de SIROS

Le CCAS traite les demandes d'aide sociale.

Le portage de repas peut être mis en place pour les personnes en faisant la demande.

La Sté COVIVA de Serres Castet (05 59 40 69 26) livre le repas au domicile, facture au CCAS.

Ensuite le CCAS demande le remboursement à la personne utilisant ce service. Renseignements en mairie.

La facturation est transmise directement à l'intéressé(e).

PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

Maison de la Solidarité Départementale :

Mme Marie-Christine PEDEGERT - tél. 05 59 72 03 03

Mutualité Sociale Agricole :

05 59 80 98 99 - le matin de 9h à 12h pour prise de rendez-vous avec l'assistante sociale

ASSISTANTES MATERNELLES

La liste des assistantes maternelles agréées de notre commune est à votre disposition auprès du relais des assistantes maternelles à Poey de Lescar (voir coordonnées plus bas)

CENTRE DE LOISIRS RECR'EVASION

1 ter Rue Le Clos de la Rivière 64230 - Poey de Lescar

Ouvert les mercredis et vacances (sauf Noël et 3 semaines en août)

Accueil des enfants à partir de 3 ans de 7h30 à 18h30.

Renseignements au 05 59 32 84 35 - Directrice : Hélène Cuzin

Courriel : recrevasion@gmail.com

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Hôtel de France - 2 bis Place Royale - 64000 Pau

Tél. : 05 59 11 50 50

Courriel : infos@agglo-pau.fr Site : www.agglo-pau.fr

Crèche, halte garderie « la Ninoère »

4 rue Principale à Poey de Lescar - 05 59 68 89 60

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Directrice, Karine MOLIA

Relais Accueil Parents Assistantes Maternelles (RAPAM)

Propose des RDV pour faire le point sur les démarches à accomplir

et l'accueil de l'enfant auprès d'une assistante maternelle

4 rue Principale, à Poey de Lescar - 05 59 68 86 37

Coordinatrice : Claire RICHARD

Espace Cyber-base

3 sites :

Poey de Lescar : Mardi 14h00-17h00

Jeudi 14h00-17h00 et 18h00-20h00

Arbus : Mercredi 10h00-12h00

Jeudi 14h00-17h00

Uzein : Mercredi et vendredi 14h00-17h00

Fermé pendant les vacances scolaires à l'exception du jeudi 18h00-

20h00 à Poey de Lescar

Animateur : Loïc SOMBARDIER (06 26 95 45 76)

ADMR (Association d'Aide à domicile en milieu rural)

Coordinatrices : 05 59 68 79 88

Correspondante locale pour Siros :

Cathy CATHALA : 05 59 68 80 37

APAVIM (Ass. Paloise d'Aide aux Victimes et de Médiation)

Association Paloise d'Aide aux Victimes et de Médiation

41 rue Bonado, 64000 Pau - Tél. 05 59 27 91 23

Accès aux droits juridiques des personnes de 60 ans et plus.

L'APAVIM vous reçoit gratuitement si vous souhaitez une écoute, une orientation, ou une aide.

Cette association est également un service d'aide aux victimes.

Permanence tous les jeudis après-midi de 14h à 17h

Au Commissariat :

Madame Clesse, du lundi au vendredi au 05 59 98 22 64

A la Gendarmerie :

Monsieur Morin, toute la journée, les lundis, mardis et mercredis et au 05 59 82 40 56, le jeudi après-midi.

Au Tribunal de Grande Instance :

Bureau des victimes, sans rendez-vous, du lundi au jeudi de 13h30 à 17h00, au 05 59 82 48 36

SSIAD de Lescar (Service de Soins Infirmiers à Domicile)

19, rue du Hiaa à Lescar - Tel. 05 59 77 87 07

ORDURES MENAGERES

Jours de collecte des bacs:

- Ordures ménagères, chaque mercredi matin

- Bacs jaunes : le lundi les semaines paires

La collecte est reportée les jours fériés.

A propos de recyclage...

Le bac jaune:

Outre les 5 catégories de matériaux déjà acceptées, tels que les briques alimentaires, le papier, le carton, les boîtes métalliques, les barquettes aluminium, les bouteilles et flacons en plastique, vous pouvez déposer tous vos emballages en plastique sans exception : sac plastique, barquette, pot de yaourt...

Les colonnes à verre:

Les bouteilles, pots et bocaux en verre (sauf vaisselle).

On les trouve :

- Maison pour tous

- Cami de Capbat (au bout)

- Croisement Cami de Catsus et rue des Pyrénées

Les bacs à piles:

Un bac à pile est placé devant l'entrée de la Mairie.

Composteurs:

La nouvelle Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées peut fournir à titre gratuit des composteurs.

S'adresser directement à cet organisme (05 59 68 79 80) pour RDV

Les encombrants:

EMMAÛS pour les encombrants récupérables : 05 59 81 17 82

La borne textile:

Située Croisement Cami de Catsus et rue des Pyrénées, cette borne collecte les vêtements, textiles et chaussures.

Les déchetteries :

- Rue d'Arsonval (derrière Quartier Libre), à Lescar, du lundi au samedi de 9h à 18h00 et dimanche de 9h à 12h00.

Tél. 05 59 32 04 99

- Sur le site de la communauté d'Emmaüs, chemin du Cami Salié à Lescar, du lundi au samedi de 8h30 à 18h30, le dimanche et jours fériés, de 9h à 18h. Tél. 05 59 81 17 82

Fermées exceptionnellement pour le 1^{er} mai, Noël et le 1^{er} janvier. Attention, l'accès est fermé 10 minutes avant.

Les téléphones portables : bac de récupération en Mairie

TRANSPORTS PALOIS REUNIS

Horaires des bus s'arrêtant au rond-point de la RD 817, pour PAU et retour.

Du lundi au vendredi

| | | | |
|---------|-----------------------|-----------------|-------|
| SIROS : | 8h35 | Arrivée PAU : | 9h00 |
| | 12h05 | | 12h30 |
| | 14h10 | | 14h35 |
| | 17h05 | | 17h30 |
| PAU : | 6h40 (sauf le samedi) | Arrivée SIROS : | 7h05 |
| | 7h55 | | 8h20 |
| | 11h25 | | 11h50 |
| | 13h45 | | 14h03 |
| | 18h30 | | 18h55 |

Arrêt de bus pour les lycéens : au rond point de la RD 817

TRANSPORTS SCOLAIRES (Collèges)

2 abris bus :

- Place Yan Sabalot

- Cami de Capbat, au croisement avec chemin Lasprobes

GENDARMERIE LESCAR/SERRES CASTET

Pour joindre la Gendarmerie: 05 59 33 52 20

Si vous souhaitez vous déplacer, vous devez vous rendre à Serres Castet, rue Larlas. tel : 05 59 33 52 20 (Pas d'accueil à Lescar).

MAJ janvier 2017